

Le vingt-neuf octobre an mil huit cent cinquante-un, à six heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Louis magloire Paulin David
 âgé de vingt six ans, né à la Poste département d'Orléans
 du mois de mai le vingt trois du mois de septembre mil huit cent cinquante un
 à la Poste département d'Orléans profession de hâtier domicilié
 à la Poste département d'Orléans fils majeur de André David
 profession de propriétaire agriculteur et de
 domicilié à la Poste département de Vaucluse
 David Maxime ses parents et consentants d'une part.

23
 David
 Louis magloire Paulin
 David
 Magloire Honoré Bérengé

Et de magloire Honoré Bérengé David (sans profession)
 âgé de vingt six ans, né à la Poste département d'Orléans
 le huit du mois de Janvier mil huit cent vingt cinq domicilié
 à la Poste département d'Orléans fille majeure de Joseph
 Ballazac David profession de propriétaire agriculteur
 et de Marguerite Gillet ses parents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous deux
 officiers le dimanche vingt neuf et trente deux octobre courant
 devant de nombreux des parents époux de Louis David et Honoré David

~~~~~

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que  
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les  
 devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date de  
 de mois de \_\_\_\_\_ mil huit cent cinquante pardevant  
 moi notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Magloire Honoré Bérengé David  
 et l'autre Louis magloire Paulin David  
 En présence de Monsieur Pierre Perrain domicilié à la Poste  
 département d'Orléans âgé de quarante huit ans profession de cultivateur, sans parents  
 ni allié des époux.

De Monsieur Emile Sully domicilié à la Poste  
 département d'Orléans âgé de trente ans profession de propriétaire non parent  
 ni allié des époux.

De Monsieur Eugène Moncheau domicilié à la Poste  
 département d'Orléans âgé de quarante ans profession de propriétaire et cultivateur  
 sans parents ni allié des époux.

Et de Monsieur Pierre Emmanuel domicilié à la Poste  
 département d'Orléans âgé de trente quatre ans profession de propriétaire non parent  
 ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Poste  
 faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites par-  
 ties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre venant et  
 l'époux seulement, et par les autres comparants qui ont été mentionnés dans ce présent acte de mariage.

Louis David  
 Honoré David  
 Pierre Gaillard  
 Pierre Perrain  
 Emile Sully  
 Eugène Moncheau  
 Pierre Emmanuel